

## **Compte rendu de la séance du mardi 26 février 2013**

Secrétaire(s) de la séance:

Nelly BELLELLE

### **Ordre du jour:**

#### **ORDRE DU JOUR SEANCE DU MARDI 26 FEVRIER 2013**

1. Signature de la convention entre l'Association "Le Sport en Fête" et la Commune de Rocles pour la course cycliste Beaume Drobie du 25 Mai 2013.
2. Location logement communal à Madame Laure AUCLERT et à Monsieur Guenaël ROBERT.
3. Augmentation des loyers au 1er Janvier 2013.
4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à rembourser par anticipation le prêt de 60.000 € souscrit pour l'opération "Défense incendie".
5. Donation des parcelles de la piste d'accès à la DFCI à partir de Bouteillac.
6. Compte administratif 2012.

### **Divers :**

Vernissage exposition de productions des classes.

Projet mosaïque cour de l'école.

Coupure eau du robinet de la Croix de Rocles en période d'hiver.

Infos CUMA.

Frais de déplacement des conseillers municipaux.

Travaux à la boulangerie.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Convention entre "Le Sport en Fête" et la Commune de Rocles ( 2013\_13)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association "Le Sport en Fête" propose de signer une convention avec la Commune de Rocles pour l'organisation de la course cycliste "Beaume-Drobie" qui se déroulera le 25 Mai 2013 et que l'Association demande une subvention (minimum 100 €).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer la convention, de verser une subvention de 100 € à l'Association "Le Sport en Fête" et désigne Monsieur André DELIE pour le représenter ainsi que Monsieur Christophe WISSER en tant que suppléant.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Location logt communal à Mme AUCLERT et Mr ROBERT ( 2013\_14)

L'appartement situé au dessus de la salle polyvalente, libre de toute occupation depuis le 1er Février 2013, de type IV, sera loué à Madame Laure AUCLERT et Monsieur Guenaël ROBERT au terme d'un contrat de location à effet du 15 Février 2013.

Le loyer appliqué sera de 450 € mensuel, dont une provision à valoir sur les charges (notamment vidange de la fosse septique) de 10 €.

Un dépôt de garantie, équivalent à un mois de loyer, sera versé par Madame AUCLERT et Mr ROBERT.

Un contrat de location, à effet du 15 Février 2013, sera signé entre Monsieur le Maire et Madame AUCLERT et Mr ROBERT.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Augmentation des loyers au 1er Janvier 2013 ( 2013\_15)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Rocles a actuellement 5 locations louées, ainsi que deux locations commerciales, le bar et la boulangerie.

Les loyers doivent être actualisés au 1er Janvier 2013.

Le logement occupé précédemment par Mme MAILLARD et Mr DRAVET vient d'être reloué au 15 Février 2013. Le loyer sera donc révisé en 2014.

Pour la boulangerie, la révision du loyer doit se faire tous les trois ans ; La 1ère révision aura lieu le 1er Juillet 2015.

Vu l'indice de la construction du 4ème trimestre 2012, le Maire propose d'actualiser les loyers d'habitation suivant l'indice 123,97.

- Le loyer de Madame Blandine ELAIN, Place de l'Eglise, passera donc de :  
371,01 € à 377,99 €.
- Le loyer de Monsieur et Madame VARIN, Le Barbier, passera donc de :  
414,54 € à 422,34 €.
- Le loyer de Madame Fanny DARDOUR, Place de l'Eglise, passera donc de :  
388,00 € à 395,30 €.
- Les loyers de Monsieur POIROT, la Croix de Rocles, passeront donc de :  
153,98 € à 156,87 €  
soit 318,41 €  
158,56 € à 161,54 €.

- Quant au loyer commercial du bar, il sera calculé suivant l'indice 1648 (3ème trimestre 2012) et passera donc de :  
274,14 € à 278,19 €.

Les loyers des mois de Janvier, Février et Mars ayant déjà été émis, un rappel sera effectué en même temps que le loyer d'Avril 2013.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### Remboursement prêt bancaire par anticipation ( 2013\_16)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération adoptée le 20 Août 2012 l'autorisant à contracter un emprunt de 60.000 € à court terme auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

Cet emprunt permettant de financer l'opération "défense incendie" dans l'attente de l'obtention des subventions.

A ce jour, la Commune dispose des ressources nécessaires au remboursement anticipé de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser par anticipation le prêt n° 00000674252 pour un montant de 60.000 €.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### Donation des parcelles de Bouteillac à la piste d'accès à la DFCI ( 2013\_17)

Dans l'attente d'informations complémentaires, cette délibération est reportée à un prochain Conseil Municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0